RAPPORT DU BAPE | MANDAT DU 15 MARS AU 15 JUIN 2021

Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Bury

Le mandat d'enquête confié au BAPE portait sur l'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Bury et non sur la gestion des matières résiduelles dans la région ou sur les autres composantes du parc éco-industriel de Valoris. En outre, la commission d'enquête a réalisé ses travaux en toute indépendance de ceux qui ont cours parallèlement au regard de l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes au Québec.

À RETENIR

- La justification du tonnage initial de 99 500 t/a demandé par Valoris a été bien démontrée, à la condition que la Ville de Sherbrooke prenne bel et bien en charge la gestion de toutes les matières résiduelles produites sur son territoire et que les résidus ultimes soient tous acheminés au lieu d'enfouissement technique de Bury.
- Puisque Valoris et ses membres entendent poursuivre leurs efforts pour réduire la quantité de matières résiduelles à enfouir, notamment les matières organiques, la commission conclut qu'il n'apparait pas justifié d'accorder un tonnage fixe de 99 500 t/a sur toute la durée d'exploitation prévue du futur LET, devant se terminer au-delà de 2070. Le gouvernement du Québec devrait réviser périodiquement à la baisse le tonnage maximal annuel autorisé.
- Afin notamment de valider la performance des systèmes de traitement du lixiviat, Valoris devrait mesurer aux deux ans la qualité de l'eau du ruisseau Bégin.
- Si la gestion des matières résiduelles se fait telle que présentée par Valoris, le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Bury n'occasionnerait pas de problématique d'odeurs. La majorité des plaintes d'odeurs reçues par Valoris peuvent être liées aux activités de la plateforme de compostage d'Englobe.

Pour lire le rapport, consultez la page du mandat au **www.bape.gouv.qc.ca/fr/dossiers/**

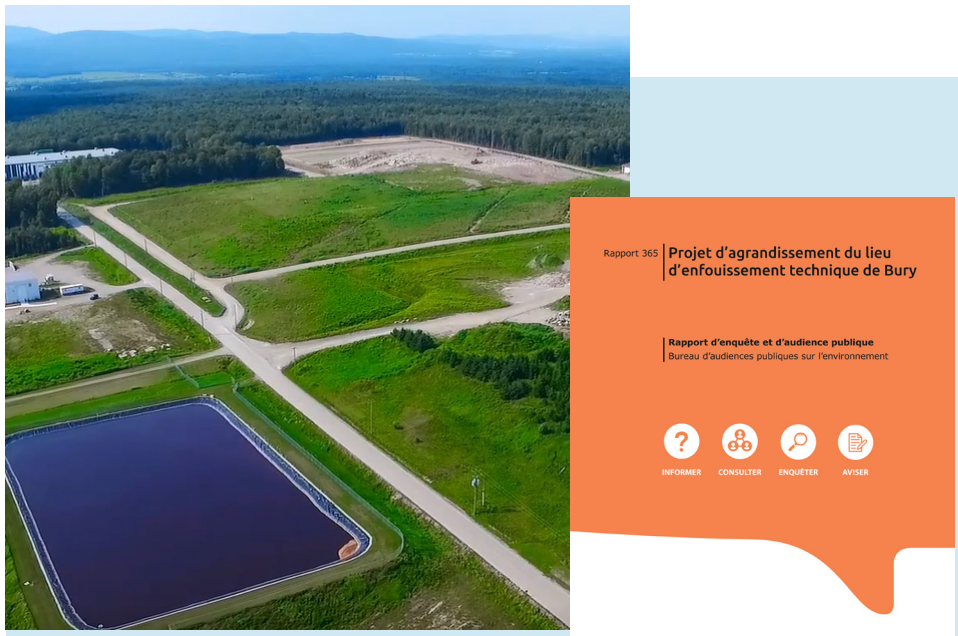

1 SÉANCE
POUR MIEUX COMPRENDRE LE PROJET

1 SÉANCE
POUR EXPRIMER SON OPINION

11 MÉMOIRES
DÉPOSÉS

2 OPINIONS VERBALES
ENTENDUES

LE RAPPORT CONTIENT

14 AVIS

40 CONSTATS

6 CHAPITRES

119 PAGES

Les rapports du BAPE ont pour mission d'éclairer la prise de décision gouvernementale. La décision d'autoriser ou non un projet appartient au Conseil des ministres.

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Québec